

Reporting « Article 29 de la Loi Energie & Climat (LEC) » 2026

- *Période couverte par le rapport : 1er janvier – 31 décembre 2025*
- *Personne(s) en charge de la rédaction du Rapport en 2025 : Gaëtan Kerloc'h, Head of Impact de Five Seasons Ventures*
- *Compte tenu des actifs gérés en 2025, ce rapport inclut uniquement les informations requises pour les sociétés gérant moins de 500 millions d'euros*

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

A.1. Résumé de la démarche

Five Seasons Ventures investit dans des entreprises non cotées, en intégrant dans son processus d'investissement une analyse extra-financière comprenant, d'une part, des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) et, d'autre part, des critères d'impact permettant d'apprécier la contribution des entreprises financées à des objectifs sociaux et/ou environnementaux identifiés.

La politique d'investissement durable comprend i) une politique d'exclusion ii) l'investissement de son fonds principal en termes d'encours sur des thématiques d'impact iii) une politique d'amélioration continue de l'impact et de l'ESG.

Politique d'exclusion :

La politique d'exclusion de Five Seasons Ventures empêche tout investissement dans le tabac, les casinos et les entreprises équivalentes, les boissons alcoolisées distillées et les produits connexes, la pornographie et les armes et munitions.

Focalisation sur des thématiques d'impact :

Le principal fonds de Five Seasons Ventures (62% des encours), « Food Tech Opportunity II SCSp » cherche à générer des rendements financiers tout en contribuant à des objectifs sociaux et/ou environnementaux mesurables.

Le fonds cherche notamment à répondre aux défis de durabilité suivants :

- Améliorer la santé et la nutrition
- Fournir des alternatives bas carbone
- Créer des nouveaux modèles circulaires
- Promouvoir des bonnes pratiques dans la chaîne d'approvisionnement (par exemple avec du bio, commerce équitable, pêche durable...)

Pour les fonds Article 9, chaque investissement fait l'objet d'une analyse d'impact structurée. Cette analyse combine deux approches complémentaires : une analyse sectorielle, visant à identifier les enjeux de durabilité les plus matériels dans une catégorie donnée, et une analyse au niveau de l'entreprise, visant à évaluer la contribution spécifique de la société par rapport aux acteurs établis et aux alternatives existantes sur le marché.

L'analyse au niveau de l'entreprise permet notamment d'évaluer la nature de l'impact recherché, les bénéficiaires, l'ampleur de l'impact potentiel, la contribution additionnelle de l'entreprise par rapport aux alternatives existantes, ainsi que les principaux risques pouvant réduire ou compromettre cet impact.

Cette méthodologie est également alignée avec la Theory of Change et les Operating Principles for Impact Management. Les indicateurs d'impact sont définis avec l'entreprise puis suivis annuellement. Les KPIs et objectifs d'impact des investissements du fonds Article 9 sont revus et validés par le comité d'impact, composé des principaux investisseurs du fonds.

La rémunération de Five Seasons Ventures (via son « carried interest ») est partiellement conditionnée à la réalisation de ces objectifs d'impact.

Amélioration des facteurs ESG

Five Seasons Ventures a également pour objectif, pour l'ensemble de ses fonds sous gestion, l'amélioration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG »). Pour cela :

- Le processus d'investissement inclut systématiquement la réalisation d'une Due Diligence ESG et impact, via un questionnaire adapté à chaque entreprise, des recherches sectorielles, et des entretiens avec le top management
- 100% des term sheets et pactes d'actionnaires incluent une clause ESG. Cette clause prévoit notamment la réalisation d'un reporting ESG annuel, la mesure

de l'empreinte carbone ou la réalisation d'une analyse de cycle de vie lorsque pertinent, ainsi que l'obligation d'informer Five Seasons Ventures en cas d'incident significatif ayant des conséquences environnementales, sociales ou de gouvernance.

- Plusieurs formations sont réalisées par an auprès des participations sur des thématiques ESG (B Corp, reporting climat, diversité, biodiversité, CSRD...)
- Chaque année, une collecte de données ESG est réalisée auprès des sociétés du portefeuille, intégrant environ 50 indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, incluant notamment les indicateurs PAI. Les entreprises du portefeuille bénéficient ensuite d'un retour individuel sur leur performance, comparée à la fois au reste du portefeuille et à des benchmarks externes, notamment via Novata. Ces résultats sont utilisés pour définir des plans d'action adaptés à chaque société.
- Les équipes de Five Seasons Ventures s'engagent activement auprès des participations afin de mettre en œuvre des plans d'action ESG et impact, portant par exemple sur la stratégie climat, la diversité et l'inclusion, la gouvernance ESG, la chaîne d'approvisionnement ou encore la préparation aux exigences réglementaires.
- Lors de la cession d'entreprises en portefeuille, la documentation fournie aux potentiels acquéreurs contient systématiquement une section sur l'ESG et l'impact

A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Chaque année, Five Seasons Ventures communique à ses investisseurs et au public un rapport ESG & Impact comprenant les principaux indicateurs ESG et d'impact, ainsi qu'un résumé des principales réalisations de l'année.

Les fonds classifiés Article 8 ou Article 9 au sens de la SFDR font également l'objet d'un reporting périodique SFDR transmis aux investisseurs, conformément aux exigences applicables. Les indicateurs PAI (principal adverse impact) ainsi que nos indicateurs d'impact y sont également reportés au niveau du fonds.

Un comité d'impact comprenant les principaux investisseurs du fonds Food Tech Opportunity II se réunit également chaque année afin de revoir la méthodologie de

mesure d'impact, de suivre l'avancement des indicateurs d'impact et de valider les KPIs liés au mécanisme de carried interest impact.

A.3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

Five Seasons Ventures adhère aux initiatives et référentiels suivants :

- Signataire des PRI (« Principles for Responsible Investment ») depuis 2021, avec un dernier score de 86/100
- Certifiée B Corp depuis mars 2023, avec un score ayant progressé de 90 à 109
- Signataire de la « Charte d'Engagement des Investisseurs pour la Croissance » de France Invest qui définit et promeut 16 bonnes pratiques en matière d'ESG pour les sociétés de capital-investissement.
- Signataire de la charte « France Invest Impact » définissant les bonnes pratiques en matière d'impact
- Membre des commissions « Impact » et « Sustainability » de France Invest
- Membre actif d'ImpactVC, organisation visant à promouvoir les meilleures pratiques en matière d'impact dans le monde du Venture Capital
- Signataire depuis début 2024 du « Finance for Biodiversity Pledge »
- Five Seasons Ventures a également analysé sa stratégie d'impact au regard des Operating Principles for Impact Management, afin de renforcer la structuration et l'amélioration continue de ses processus de gestion de l'impact.

B. [Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement \(UE\) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers \(SFDR\)](#)

Le tableau ci-dessous représente la classification SFDR des fonds gérés par Five Seasons Ventures :

	Art. 6	Art. 8	Art. 9	% des encours totaux
Food Tech Opportunity I FPCI	x			27%
Food Tech Opportunity II SCSp			x	62%
FIVE SEASONS VENTURES TEN ACE SPV SCSp		x		5%
FIVE SEASONS VENTURES TEN ACE SPV II SCSp		x		3%
FSV Koro SCSp		x		4%

C. [Objectif de représentation équilibrée des femmes et des hommes \(loi Rixain\)](#)

En ligne avec la loi Rixain et avec les engagements pris dans le cadre de la Charte Parité de France Invest, Five Seasons Ventures veille à promouvoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de ses effectifs et, plus spécifiquement, parmi les équipes chargées de prendre des décisions d'investissement.

La Charte Parité de France Invest fixe notamment comme objectif sectoriel d'atteindre 40% de femmes dans les équipes d'investissement à horizon 2030. Au 31 décembre 2025, les femmes représentaient 35% des effectifs totaux de Five Seasons Ventures en équivalent temps plein, et 38% des effectifs de l'équipe d'investissement.

Five Seasons Ventures se situe ainsi à un niveau proche de l'objectif fixé par la Charte Parité pour les équipes d'investissement, et au-dessus du benchmark France Invest 2024, selon lequel 30% des professionnels des équipes d'investissement sont des femmes.

Five Seasons Ventures rapporte ces indicateurs à France Invest dans le cadre du suivi annuel de la Charte Parité. La société se fixe pour objectif de maintenir une représentation des femmes au sein de l'équipe d'investissement supérieure au benchmark de marché et de poursuivre ses efforts afin de se rapprocher progressivement de l'objectif sectoriel de 40% fixé par France Invest.

Afin d'atteindre et de maintenir cet objectif, Five Seasons Ventures met en œuvre plusieurs initiatives visant à favoriser un environnement de travail inclusif et équitable.

La société veille notamment à limiter les biais dans ses processus de recrutement et d'évaluation, à promouvoir des pratiques managériales inclusives et à soutenir l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Five Seasons Ventures dispose également d'une politique de parentalité et d'une politique « Diversité & Inclusion ».